

Conseil Municipal

Procès-Verbal de la séance du vendredi 15 septembre 2023

Le Conseil Municipal s'est réuni le vendredi 15 septembre 2023 à 18 heures, selon convocation du 9 septembre 2023.

Étaient Présents : Monsieur Philippe GUIBERT Maire, Messieurs Michel ROUSSEAU, Vincent THIBAUD Olivier BLONDET, Adjoint. Madame Marie-Paule WILLEMS, conseillère déléguée. Monsieur Didier BAIGE, conseiller municipal. Madame Odile POTARD conseillère municipale.

Étaient représentés : Monsieur Jacky DUPLOUICH par Monsieur le Maire
Madame Laurence CLAUSS par Monsieur Michel ROUSSEAU
Madame Chantal LECHOPIER par Monsieur Vincent THIBAUD

Était absente excusée : Madame Saskia VAN LISHOUT.

Madame Odile POTARD, conseillère municipale et Marie-Josèphe JOUANNY Secrétaire de mairie sont désignées secrétaires de séance.

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte.

I- Approbation du procès-verbal de la réunion du 06 juillet 2023

Monsieur le Maire demande aux membres du conseil s'ils ont des observations à formuler sur le procès-verbal de la dernière réunion.

Aucune observation n'étant formulée le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

Le procès-verbal du 6 juillet 2023 est ainsi arrêté.

II- Ordre du jour :

- Approbation du procès-verbal de la séance du 6 juillet 2023
- Instauration d'une taxe d'aménagement
- Dossiers CTD Programmation 2024
 - *Grosses réparations sur les voies communales
 - *Travaux sur diverses voies communales (villages de l'Age et Villetrand)
 - *Sécurisation des réseaux au village des Ecures
 - *Sécurisation des réseaux au village de Treifeix
- Convention avec le SEHV pour les travaux de sécurisation des réseaux au village de Treifeix
- Modification de la délibération "Aide à l'installation"
- Redevances d'occupation du domaine public 2023 "Orange" et "ENEDIS"
- Demandes d'aide à l'installation (3 dossiers)
- Demandes de subventions
 - *Comité des fêtes- section rallye de Saint-Sornin-Leulac
 - *Association coutumes et traditions Saint-Léger-Magnazeix
 - *Comité d'organisation de manifestations sportives Feytiat "course cycliste"
- Questions diverses

Approuvé à l'unanimité par les membres du conseil municipal.

III- Instauration d'une taxe d'aménagement

Le Maire informe les membres du conseil que suite à des observations sur la délibération prise dans la séance du 27 juin 2023, il est nécessaire de délibérer à nouveau sur l'instauration d'une taxe d'aménagement sur l'ensemble des sections cadastrales.

Le conseil municipal, après discussion, **vote** à 8 voix POUR et :

Décide de fixer le taux de la taxe d'aménagement à 5% pour les sections cadastrales tels qu'identifiées par référence aux documents cadastraux (Zone du projet de la centrale photovoltaïque au sol).

Dit que pour les autres secteurs et sections cadastrales une taxe d'aménagement de 1% est instaurée en vertu de l'article 1635 quater L du Code Général des impôts.

***Monsieur Michel Rousseau étant concerné par ce projet, ne participe ni au débat ni au vote.**

IV- Dossiers CTD Programmation 2024

Au titre des Contrats Territoriaux Départementaux, Monsieur le Maire propose de soumettre les dossiers suivants au conseil municipal :

Monsieur Rousseau en charge de la voirie présente les dossiers.

***Grosses réparations sur les voies communales**

Les travaux GRVC 2024 retenus sur le budget communal sont prévus sur la VC N° 16, (de la limite de Saint-Sornin-Leulac au Château /lot 2) ; l'avant-Projet des travaux s'élève à 10 502.00 € H.T, soit 12 602.40 € T.T.C.

***Travaux sur diverses voies communales (villages de l'Age et Villetrand)**

Curage de fossé pour pose d'une entrée charretière au village de l'Age

Dérasement, curage de fossé avec purge pour poutre de rive au village de Villetrand.

Le montant du devis s'élève à 1 456.20 € H.T, soit 1 747.44 € T.T.C.

***Sécurisation des réseaux aux villages des Ecures et de Treifeix**

Dans le cadre de sécurisation des réseaux, le Syndicat d'Energies Haute -Vienne prend en charge l'effacement des réseaux électriques et téléphoniques du village des Ecures et de Treifeix. Les travaux d'effacement de l'éclairage public de ces villages restent à la charge de la commune.

Le Montant des travaux s'élève à 4 965.57 € H.T. soit 5 958.68 € T.T.C. pour le village des Ecures

Le Montant des travaux s'élève à 10 620.00 € H.T. soit 12 744.00 € T.T.C. pour le village de Treifeix

Après discussion, le conseil municipal à 10 voix POUR, adopte les projets ci-dessus et sollicite le Maire pour déposer des demandes de subventions auprès du Conseil Départemental de la Haute-Vienne au titre des CTD programmation 2024.

V -Convention avec le SEHV pour les travaux de sécurisation des réseaux au village de Treifeix

Le Maire demande au conseil de désigner comme maître d'ouvrage le SEHV pour l'effacement des infrastructures d'éclairage public du village de Treifeix. Après discussion, le conseil vote à 10 voix POUR et autorise le Maire à signer une convention avec le SEHV.

VI -Modification de la délibération "Aide à l'installation"

Le Maire propose au conseil de modifier la délibération 202316 du 23 mai 2023, relative à « l'aide à l'installation sur le territoire de la commune de Dompierre-les-Eglises » notamment l'article 4 du règlement concernant le respect des conditions exigées.

Le conseil, après en avoir délibéré, vote à 10 voix POUR, la modification de l'article 4, proposée comme suit :

Article 4 :

Les bénéficiaires, après avoir pris connaissance de l'ensemble des clauses du règlement devront s'engager par écrit à les respecter, ainsi en cas de non-respect, la subvention pourrait faire l'objet d'une demande de remboursement s'il s'avérait que les conditions exigées n'étaient pas respectées dans le temps sauf cas de force majeure.

VII- Demandes d'aide à l'installation aux villages de « Le Maubert » « Lavaud » « Le Beauvert »

Le Maire soumet au conseil des demandes d'aide à l'installation déposées en mairie par des nouveaux arrivants aux villages ci-dessus.

Le conseil municipal, après avoir examiné les dossiers et constaté que toutes les conditions étaient remplies pour pouvoir bénéficier de cette aide, à l'unanimité des membres présents et représentés il autorise le Maire à mandater la somme de 2 500 € à chaque demandeur.

VIII- Redevance d'occupation du domaine public 2023 "Orange"

Le Maire informe le conseil que le montant de la redevance d'occupation du domaine public s'élève à 1 841.16 €, pour 2023. Il communique les barèmes fixés au titre de l'année 2023 ;

- Pour les infrastructures souterraines, par km et par artère (fourreau contenant ou non des câbles ou câbles en pleine terre) : 46.95 €,

- Pour les infrastructures aériennes, par km et par artère (ensemble de câbles tirés entre deux supports) : 62.20 €.

Le conseil approuve l'inventaire du patrimoine et le montant de la redevance à 10 voix POUR.

IX- « Redevance d'occupation du domaine public 2023 "ENEDIS"

Le Maire informe les Membres du Conseil Municipal que le montant de la redevance d'occupation du domaine public relatif aux ouvrages de réseaux publics de transport et de distribution d'électricité pour 2023 est de 234 €. Celui-ci est approuvé à 10 voix POUR par le Conseil Municipal.

Demandes de subventions

X- Comité des fêtes- section rallye de Saint-Sornin-Leulac

La commune n'ayant pas reçu les comptes du comité des fêtes, ce point est reporté lors d'une prochaine séance.

XI- Association coutumes et traditions Saint-Léger-Magnazeix

Le Maire donne lecture au conseil municipal d'un courrier du Président de l'association

« Coutumes et traditions » de Saint-Léger-Magnazeix, sollicitant une aide financière pour promouvoir l'animation des communes de Saint-Léger-Magnazeix, Dompierre-les-Eglises et Saint-Hilaire-la-Treille. Trois Elus étant déjà personnellement adhérents à cette association, ne participent pas au vote.

Après discussion le conseil municipal, décide à **7 voix CONTRE** de ne pas donner une suite favorable à cette demande, il souhaite que le versement de cotisations pour cette association soit une démarche personnelle de chaque Elu.

XII- Comité d'organisation de manifestations sportives Feytiat "course cycliste"

Monsieur Pascaud, Président du comité sollicite une subvention de 500 € pour l'organisation d'une course cycliste à Dompierre-les-Eglises, le 1^{er} week-end de septembre 2024.

Le conseil, après discussion, vote à 10 voix POUR, le mandatement de cette subvention s'effectuera seulement quand la date de la course sera confirmée à la commune.

XIII- Questions et informations diverses

Intervention de Monsieur Guibert

*Problème avec les chats errants

Le conseil propose qu'un rappel aux propriétaires de chats soit rédigé, affiché dans les panneaux de villages et publié sur le site de la commune. Un article paraîtra prochainement dans la Gazette Dompierroise.

*création du Poste source RTE ENEDIS HAUT LIMOUSIN en MARCHÉ

Le Maire informe le conseil que la réunion prévue initialement le 17 novembre 2023 à la Sous-Préfecture est reportée le vendredi 1^{er} décembre 2023.

***CAUE**

Le Maire rappelle que la prochaine réunion avec le CAUE aura lieu le lundi 16 octobre 2023.

***PLUi**

Dans le cadre de l'évolution du PLUi, le Maire informe le conseil qu'il a reçu 4 demandes de changement de destination de bâtiments, celles-ci ont été adressées au service d'urbanisme pour examen par la commission PLUi.

***Rentrée rurale de 1000 cafés**

La rentrée rurale de 1000 cafés aura lieu à notre commerce multiservices le samedi 14 octobre 2023. Monsieur le Maire, Mesdames Marie-Paule Willems et Odile Potard participeront à cette journée. Madame Willems est en charge de prévenir le journal le Populaire.

***Energies renouvelables**

Le Maire donne lecture au conseil d'un courrier de la chambre d'Agriculture sollicitant les communes à intégrer les surfaces agricoles de la commune dans le zonage prévu dans le cadre de la loi d'accélération d'énergie renouvelable.

Messieurs Michel Rousseau et Olivier Blondet sont en charge de ce dossier.

Intervention de Madame Willems

***Acquisition de mobiliers**

Madame Marie-Paule Willems propose au conseil d'acheter une armoire pour stocker les produits d'entretien de la maison des Jonchères et une armoire pour ranger la vaisselle de la salle des fêtes. Le conseil valide ces deux acquisitions. Madame Willems est en charge de ce dossier.

Intervention de Monsieur Baige

***Voirie**

Monsieur Baige signale au conseil que la route située entre le Monument Jolivet et Lavalette-Montavie (route qui rejoint Villefavard) est dégradée.

Monsieur Rousseau est en charge de cette affaire.

***Plan d'eau à Lavalette-Montavie**

Monsieur Baige informe le conseil que les habitants de Lavalette-Montavie souhaiteraient que le plan d'eau situé dans le village soit nettoyé.

Monsieur Baige est en charge de faire établir un devis à l'entreprise ROCHE et un devis à l'entreprise COURCELLE.

Intervention de Monsieur Blondet

*Monsieur Blondet informe le conseil que les travaux de débroussaillage débuteront en octobre.

La séance est levée à 20 heures.